L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 26 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

UN Français désire prendre des leçons d'anglais, le soir. Ecrire avec les conditions, H. K., Bureau du journal. 26 juin—1 f.

DEMANDES.

ON demande—Une femme respectable pour faire le ménage d'une petite famille. S'adresser au No. 391 rue Royale. 26 juin—1f

ON demande à louer—Pour la campagne, moyennant un prix raisonnable pour deux ou trois mois, de vantage peut être pas, un bon cheval de famille pour voiture, doux et sans défaut, que pourrait conduire une dame. On prendra le plus grand soin du cheval. S'adresser par lettres, avec renseignements quant au prix, etc. à A. B., Letter Box G., N. O. Post office. 21 juin.

A LOUER.

A louer—Cette Ste Anne et Royale, magasin et premier, s'adresser à Mangin. 19juin—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE, un nouveau gaufrier français en parfait état, avec six fers et tous accessoires. Dans chacun desquels on fait des gaufres en cinq minutes. Louis H. Pérez, 30 rue de la Bourse. 26 juin—3f

A vendre, pour cause de départ du propriétaire, la très ancienne confiserie Kunzi, au coin des rues St Ann et Carondelet, avec les installations en totalité ou en partie et un bail de quatre années. S'adresser sur les lieux. 21 juin—

A vendre à Bitexi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 11juin—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 938—Division C.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Amélie Carrière, tutrice et ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

26 juin—26,30—juil 3

Succession de John Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 826—Division D—

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary A. Grant et John L. Grant exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

26 juin—26 30—5juil

Succession de Louis Crouzillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,317—Division E—

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Moser, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18 juin—18,22,26

H. J. Mullan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,781—Division C—

Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Moser, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18 juin—18,22,26

Succession de Thomas Hasam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20 801—Division D—

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Roth, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18juin—18,22,26.

Succession de Sarah Riger, femme de Joseph F. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,552—Division A—

Il est par les présentes ordonné que notre ami public, présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sarah Riger, épouse de Joseph F. Wilson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN Greffier.

21 juin—21 25,30

Succession de Thomas Leo Cheevers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,340. Division—

Il est par ordre de John A. Cheevers, présentant une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Leo Cheevers décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

21 juin—21 25,30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

James Lewis vs. Ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,425—Division E.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Isaac Lewis, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

24 juin—24 29-3 juil

Richard I. Robertson jr. et Burdette & Robertson vs Louis Dumontier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 10 852—Division E—

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. Strauby syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

24 juin—24 29-3 juil

Paul Rousset et Bro vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 13 497.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mannette Appingedes, administratrice, dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18 juin—18,22,26

H. J. Mullan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14 781—Division C—

Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles A. Moser, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18 juin—18,22,26

Succession de Thomas Hasam.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 801—Division D—

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Roth, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

18juin—18,22,26.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans le but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

Une décision de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels sont fixés sous les mois (Juin et Décembre).

Nous décorons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous notre direction, se tiennent de bonne foi et avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et le plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 "	200	20,000
100 "	100	10,000
1000 "	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs on toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Recommandé par les Autorités.

Approuvé par les Banques.

Incorporée par la Législature en 1868 pour une durée illimitée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages Mensuels et Semestriels sont fixés pour toujours et se tiennent publiquement à la Salle de l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Le Prochain Tirage Mensuel aura lieu le Mardi, 12 Juillet 1887.

Le Prochain Tirage Semestriel aura lieu le Mardi, 12 Décembre 1887.

Le Prochain Tirage Extraordinaire aura lieu le Mardi, 1 Novembre 1887.

Le Prochain Tirage Mensuel aura lieu le Mardi, 1 Juillet 1887.

Le Prochain Tirage Semestriel aura lieu le Mardi, 1